

## **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 26 Mai 2016**

Le vingt-six mai deux mil seize, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mai 2016

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - M. FAVRE-FELIX Matthieu - Mme LE FOLL Evelyne - M. FAELLA Silvano - Mr LABORDE Pierre - M. VIEL Nicolas - Mme MELLIER Sandrine - M. GALLAY Arnaud - M. FULCHIC Eric - Mme REDARES Céline - M. SOUMARé Adama - M. ZAZA Mustapha - Mme BENTOGGIO Geneviève.

Absente excusée : Mme SAUBEBELLE Myriam - M. CHARLET Frédéric.

### **Procès-verbal de la dernière séance**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **1 - Aménagement urbain communal du Centre bourg Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve (C.A.G.V.) - PHASE 1**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les caractéristiques de cet aménagement urbain communal : la revitalisation du centre bourg par la création d'espaces publics reliant les différents équipements du bourg et de secteurs à bâtir permettant une densification urbaine cohérente avec une approche environnementale essentielle.

La commune a fait appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Lot-et-Garonne (C.A.U.E.47) pour mener une réflexion sur ce projet. Avec son assistance, le règlement et le cahier des charges de la consultation du marché de maîtrise d'oeuvre ont été élaborés. Ce marché a été attribué à l'équipe de maîtrise d'oeuvre : Faustine Barot, Vanessa Leydier, ASTEO.

Le projet d'aménagement d'ensemble a fait l'objet d'une programmation pluriannuelle en trois phases :

- phase 1 : réaménagement de deux routes départementales et leur carrefour [traitement de l'entrée de bourg et du carrefour RD 667-RD 225, aménagements des abords des RD 225 et 667 (réfection du revêtement de la chaussée, réalisation de plateaux surélevés, d'une piste cyclable le long de la RD 667, de trottoirs de part et d'autre de la RD 667 et sur la partie Est de la RD 225 du carrefour jusqu'à la place de l'église et de l'école)]
- Phase 2 : réalisation des abords mairie et des parkings [réalisation d'un parking le long de la RD 667 permettant un accès sécurisé aux commerces et aux services et l'implantation d'un abri-bus sécurisant la montée et la descente des élèves empruntant les bus scolaires, aménagement de la place de la mairie, création d'une allée piétonne et implantation d'un verger au sud ouest]
- Phase 3 : création d'une place, d'aires de jeux et espaces verts [aménagements du jardin public et de l'amphithéâtre extérieur, des aires de jeux, de la prairie des manifestations].

Les travaux de la phase 1 ont été programmés sur 2013 et 2014 et ceux de la phase 2 sur 2015 et 2016.

**Pour la phase 1 :**

- Le montant HT atteint des travaux est de 204 351,00 € se répartissant en maîtrise d'ouvrage communale (132 850,39 €) et en maîtrise d'ouvrage déléguée (71 500,61 €) ;
- Le montant HT atteint des honoraires est de 28 851,25 €.

Ces travaux ayant été réalisés dans le respect des orientations mentionnées dans la charte paysagère, Madame le Maire indique que la commune peut solliciter pour la réalisation de cette phase une aide auprès de la CAGV, comme suit :

- 1 - Financement de la maîtrise d'oeuvre : 10% du coût HT plafonné à 2 500 € HT
- 2 – Financement des travaux : 5% du coût HT plafonné à 2 500 € du montant HT.

Elle précise que ce financement peut être obtenu pour chaque tranche d'un projet conséquent. L'aide est limitée à un projet par commune et par an

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander une aide complémentaire en sollicitant le concours financier de la CAGV pour le financement de la maîtrise d'oeuvre et des travaux de la phase 1 de l'aménagement urbain communal.

**2 - Fixation de la dotation de compensation versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) en 2016**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2016 la CAGV a fixé les dotations de compensation qu'elle versera à ses communes membres au titre de l'année 2016.

Elle rappelle que cette délibération se place dans le cadre du pacte financier et fiscal qui a été approuvé par le Conseil communautaire lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 1<sup>er</sup> avril 2016 et à l'issue duquel il a été convenu :

- que le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) serait réparti entre la CAGV et ses communes membres selon la répartition dite « de droit commun » qui permettra aux communes de percevoir l'intégralité de la progression du FPIC prévue pour 2016,
- qu'en contrepartie, les communes reverseront à la CAGV la somme de 300 000 € afin de lui garantir un niveau de ressources identique à celui qu'elle a perçu en 2015 au titre du FPIC, ce reversement se faisant par le biais des compensations de 2016.

La mise en application de ce pacte financier a pour conséquence pour la commune :

- de se voir attribuer au titre du FPIC la somme prévisionnelle de 24 329 € soit une recette en hausse de 14 824 € par rapport à 2015,
- de percevoir de la CAGV une dotation de compensation de 2 370 € soit une recette en diminution de 6 898 € par rapport à 2015.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de M. le Maire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE le versement par la CAGV d'une dotation de compensation pour l'exercice 2016 d'un montant de 2 370 €.

### **3 - Préparation de la rentrée scolaire 2016/2017 : organigramme du personnel communal affecté aux services périscolaires**

Suite à la validation par le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 31 mars dernier, des propositions du bureau concernant la réorganisation des services administratif et scolaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est envisagé :

- de recruter un agent en contrat d'avenir pour les services périscolaires ;
- de confier la direction des TAP à Madame Sylvie Dulut, agent de la CAGV;
- de renouveler le contrat aidé de Madame Basquin ;
- de recruter un agent contractuel, à compter de la rentrée.

### **4 - Examen de devis pour les services administratifs et scolaires**

#### **4-1 – Photocopieurs**

Madame le Maire présente à l'Assemblée les devis concernant le remplacement des photocopieurs école et mairie.

Monsieur Zaza se propose pour analyser ces deux devis.

#### **4-2 – ENR (Ecole Numérique Rurale)**

Madame le Maire informe l'Assemblée de la visite sur site (Ecole) de la société ABC Informatique pour une étude du coût de la maintenance du matériel réalisée actuellement par la société PSI.

### **5 - Adhésion à la mission « CONSIL47 »**

Madame le Maire fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot-et-Garonne met en œuvre une mission dénommée « CONSIL47 » consistant en un conseil administratif, juridique et technique aux collectivités et établissements publics adhérents dans le cadre de la gestion des collectivités territoriales en particulier défini par le Code général des collectivités territoriales.

La mission « CONSIL47 » fournit tous renseignements d'ordre administratif relatifs à la gestion communale ainsi que les modèles de délibérations, arrêtés, conventions, contrats ou tous autres actes et l'abonnement à *CONSIL-MAG*.

Dans le domaine de l'acquisition de parcelles par les collectivités locales, le service assure des conseils et une aide à la rédaction et la publication des actes réalisés en la forme administrative.

Ce service se positionne ainsi comme un soutien administratif, technique et juridique de 1<sup>er</sup> niveau aux communes et établissements publics.

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une cotisation annuelle de 489 Euros pour 2016.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité :

**Article 1 :** Décide d'adhérer au service facultatif créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sous le nom de mission « CONSIL47 ».

**Article 2 :** Précise que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sont ouverts au budget.

**Article 3 :** Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission « CONSIL47 », résiliable et révisable annuellement, et tous actes s'y rapportant.

## **6 - Installations classées.**

### **Projet d'extension des installations de stockage de céréales et d'augmentation des capacités de production de l'usine de trituration de graines végétales de la SCA TERRES DU SUD sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier de demande d'autorisation d'extension des installations de stockage de céréales et d'augmentation des capacités de production d'une usine de trituration de graines végétales de la SCA TERRES DU SUD sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

Elle précise que les avis d'enquête publique ont été affichés à partir du 18 avril 2016 et le resteront jusqu'à la fin de l'enquête fixée au 11 juin 2016. Le dossier est tenu à la disposition de toute personne désirant en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête.

Madame le Maire invite le Conseil à formuler son avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité :

- Après avoir pris connaissance du dossier,
- Emet un avis favorable à ce projet d'extension des installations de stockage de céréales et d'augmentation des capacités de production de l'usine de trituration de graines végétales présenté par la SCA TERRES DU SUD sur la commune de Sainte-Livrade-sur-Lot.

## **7 – Questions diverses**

### **7-1 – Réunion Sdee47**

Madame Bentoglio rend compte de la dernière réunion du Sdee47 et précise que les bornes électriques pour voitures seront intégralement prises en charge par le Syndicat.

### **7-2 – Course cycliste du 04/06/2016**

Pour l'organisation de cette course par le Vélo Club Livradais, il est décidé de mettre à sa disposition la salle des fêtes et les barrières. Mais, comme précédemment, il ne sera pas offert de vin d'honneur.

### **7-3 – Boule stéphanoise**

L'Assemblée donne un avis défavorable au déplacement du terrain de pétanque et propose de mettre à la disposition de cette association le local à côté de la salle des fêtes.

### **7-4 – Travail d'Intérêt Général**

Compte tenu de la réorganisation des services communaux, il ne sera pas possible d'accueillir une personne dans ce cadre-là.

### **7-5 – Devenir des trésoreries**

Ce point sera examiné après la prochaine réunion de l'Amicale des Maires du département du 28/05/2016.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.**